



POUR VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Dossier complet à retourner :

au Bureau des Masters – Faculté de Médecine : 4 rue Kirschleger – 67085 Strasbourg Cedex

■ Pour une inscription complémentaire

(c'est-à-dire en complément d'une inscription principale en médecine, dentaire, pharmacie ou sage-femme pour l'année universitaire 2016-2017).

- la fiche d'information dûment complétée (candidats secteur médecine M1 + M2)
- pour les candidats boursiers : la notification d'attribution de bourse : il n'y aura rien à payer.
- Obligatoirement** : l'attestation d'assurance couvrant la garantie responsabilité civile de l'étudiant délivrée par la compagnie qui assure déjà votre lieu d'habitation (chez vos parents ou votre domicile personnel) pour l'année 2016-2017.

a) - si vous êtes en DFASM1, DFASM2, D4 ou en 3^e cycle :

Les droits à payer s'élèvent à : **168,00 euros**

(par chèque à libeller à l'ordre de **M. l'Agent Comptable de l'Unistra**)

L'étudiant(e) inscrit(e) également en médecine ne paye qu'une seule fois ce droit, lors de sa 1^{re} inscription en M1, quel que soit le nombre d'inscriptions pédagogiques prises ultérieurement durant son 2^e cycle pour cette formation.

b) - si vous êtes en DFGSM2 ou DFGSM3 :

Il n'y aura pas de droits à payer car il s'agira d'une inscription pédagogique (IP).

■ Pour une inscription principale ou unique au master

(cette inscription est la seule pour 2016-2017) :

- le dossier d'inscription (format A3) dûment complété,
- la fiche d'information dûment complétée,
- une photocopie de la carte d'identité,
- une copie du carnet de vaccination à jour de vos obligations vaccinales ou à défaut une attestation sur l'honneur certifiant que vous êtes en règle avec la réglementation,
- une photocopie de la carte d'étudiant ou de votre diplôme,
- deux photographies d'identité,
- pour les candidats boursiers : la copie de la notification d'attribution de bourse ; montant à payer : **5,10 €**
- Obligatoirement** : l'attestation d'assurance couvrant la garantie responsabilité civile de l'étudiant délivrée par la compagnie qui assure déjà votre lieu d'habitation (chez vos parents ou votre domicile personnel) pour l'année 2016-2017.

Les droits à payer s'élèvent à : **261,10 euros**

(par chèque à libeller à l'ordre de **M. l'Agent Comptable de l'Unistra**)

auxquels s'ajoutent le cas échéant :

- L'adhésion à la sécurité sociale étudiante (215,00 €),
- L'adhésion à une mutuelle complémentaire,
- L'adhésion au sport (**droit facultatif** : 25,00 €),
- L'adhésion à la carte culture (**droit facultatif** : 7 €).

IMPORTANT : Pour le bon fonctionnement de votre **PassCampus**, vous devrez impérativement activer votre compte **ENT** ainsi que votre compte **IZLY** sur www.izly.fr. Vous recevrez alors un mail d'activation sur votre boîte mail universitaire (**ENT**) vous permettant de confirmer votre inscription à **IZLY** et contenant votre code secret temporaire.